

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 février 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller du district 1
Dominique Forget	Conseillère du district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller du district 3
Guy Séguin	Conseiller du district 4
Carl De Montigny	Conseiller du district 5
Manon Paquin	Conseiller du district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse Kathy Poulin
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Octroi de contrat - Logiciel de rédaction des appels d'offres - Edilex
 - 2.2 Octroi de contrat - Système d'alerte à la population - Telmatik
 - 2.3 Demande d'aide financière - Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides
 - 2.4 Congédiement - Employé 32-0036 (Ajouté séance tenante)
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Approbation - Liste préliminaire - Vente pour taxes
 - 3.2 Ratification du journal des déboursés
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Autorisation de dépense - Étude - Débit de conception de la station d'épuration
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme
 - 5.2 Installations sanitaires - Domaine du Cerf

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 5.3** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 2 992 736, rue des Geais-Bleus
- 5.4** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 2 991 520, rue James-Guitet
- 5.5** Subvention - Programme «Val-David - habitations durables - Édition 2018»
- 5.6** Renouvellement de réserve - Lots 2 990 013 et 2 990 018
- 6** Loisirs et culture
 - 6.1** Parc régional - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels
 - 6.2** Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Emploi d'été Canada 2020
 - 6.3** Barrage routier - Club optimiste
 - 6.4** Barrage routier - Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Sainte-Agathe
 - 6.5** Subvention - Big Bang Fest
 - 6.6** Subventions - Centenaire - Projets des organismes du milieu
 - 6.7** Tarification - Loisirs - Printemps et été 2020
 - 6.8** Tarification - Salon des artisans 2020
 - 6.9** Tarification - Allée des créateurs 2020
 - 6.10** Tarification - Location gymnase École Saint-Jean-Baptiste
- 7** Avis de motion
- 8** Projets de règlements
- 9** Règlements
- 10** Varia
 - 10.1** Participation des membres du Conseil à diverses activités
 - 10.2** Budget révisé 2020 - Office municipal d'habitation des Laurentides
 - 10.3** Reconduction - Districts électoraux (Ajouté séance tenante)
- 11** Documents déposés
 - 11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 31 janvier 2020
 - 11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 31 janvier 2020
 - 11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 12** Points d'information des conseillers
- 13** Période de réponses
- 14** Période de questions
- 15** Levée de la séance

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-02-026

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER les points suivants à l'ordre du jour:

2.4 Congédiement - Employé 32-0036

10.3 Reconduction - Districts électoraux

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance, tel que modifié.

ADOPTÉE

2020-02-027

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 4.1 ; 5.5 ; 6.5 ; 6.6 ; 10.1 ; 10.2.

Le 11 février 2020,

(signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-02-028

2.1 OCTROI DE CONTRAT - LOGICIEL DE RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES - EDILEX

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faciliter les processus de gestion contractuelle en optimisant et en uniformisant la rédaction et le suivi des appels d'offres et qu'elle ne possède actuellement aucun logiciel adapté à ses besoins ;

ATTENDU l'offre de services de la compagnie Edilex selon laquelle la Municipalité peut profiter d'un rabais de 15 % grâce à un regroupement avec la MRC des Laurentides ;

ATTENDU la recommandation du directeur des affaires juridiques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Edilex, selon l'offre de services préparée par cette firme en date du 30 janvier 2020, pour l'acquisition, l'installation et la formation liée à Edilexexpert, le logiciel de rédaction des documents d'appels d'offres ;

D'AUTORISER une dépense de 1 321,88 \$, plus taxes, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-140-00-494 ;

D'AUTORISER Me Carl Lebel, directeur des affaires juridiques, à signer tout document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2020-02-029

2.2 OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION - TELMATIK

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un service d'alerte à la population lors de situations d'urgence, comme lors d'un avis d'ébullition ou un bris d'aqueduc, par exemple ;

ATTENDU QUE les outils d'alerte à la population actuellement disponibles requièrent presque tous un accès au réseau Internet et qu'ils ne permettent pas de cibler des groupes de citoyens précis en fonction des secteurs qui sont touchés par les situations d'urgence ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a évalué deux offres de service, soit celle de la compagnie Telmatik au coût annuel de 4 650,00 \$, plus taxes et frais d'implantation (formule tout inclus, sans frais supplémentaires), ainsi que celle de la compagnie Somum, au coût annuel de 2 696,58 \$, plus taxes et frais d'implantation (formule de base, avec plusieurs options en sus) ;

ATTENDU la recommandation du service des communications d'accepter l'offre de services de la compagnie Telmatik qui présente une interface conviviale et simple, qui inclut un système de cartographie permettant de cibler les citoyens de secteurs précis, qui offre un numéro de téléphone d'urgence et qui est plus avantageuse grâce à son tarif annuel fixe, sans options en sus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Telmatik, selon l'offre de services préparée par cette firme ;

D'AUTORISER une dépense de 4 521,86 \$, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-230-00-419, soit au budget prévu pour l'implantation du plan de sécurité civile.

ADOPTÉE

2020-02-030

2.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite préciser les usages commerciaux des terrains et bâtiments offrant un fort potentiel d'implantation d'entreprises sur la route 117 ;

ATTENDU le projet « Définir le potentiel commercial de la 117 à Val-David » qui a pour objectif principal d'accroître le développement économique durable sur le territoire en rentabilisant la 117 au niveau économique ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QU'il y a possibilité de faire une demande d'aide financière au programme du *Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides* ;

ATTENDU QUE ce programme peut contribuer jusqu'à concurrence de 80 % des coûts totaux du projet ;

ATTENDU QUE l'estimé des coûts totaux du projet s'élève à 19 800,00 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une demande d'aide financière au montant de 15 840,00 \$ au *Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides* ;

D'AUTORISER Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer et déposer tout document en lien avec cette demande de financement, pour et au nom de la Municipalité ;

DE S'ENGAGER à déboursier 20 % du coût total du projet ;

D'AUTORISER une dépense de 3 960,00 \$, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-621-00-419.

ADOPTÉE

2020-02-031

2.4 CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 32-0036

ATTENDU les événements portés à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé numéro 32-0036 ;

ATTENDU QUE le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la Municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations ;

ATTENDU QUE la directrice générale a suspendu sans traitement l'employé pour fins d'enquête le 2 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 14 janvier 2020 la résolution numéro 2020-01-007 afin de confirmer la suspension sans traitement ;

ATTENDU le résultat de l'enquête.

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE CONGÉDIER l'employé numéro 32-0036 en date de l'adoption de la présente résolution, sans préavis et sans indemnité ;

D'AUTORISER le versement des sommes dues à l'employé.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-02-032

3.1 APPROBATION - LISTE PRÉLIMINAIRE - VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certaines propriétés situées sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal*, la Municipalité a le pouvoir de faire vendre ces propriétés pour récupérer ces taxes et sommes impayées ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides peut prendre en charge la vente de ces propriétés, sur demande de la Municipalité ;

ATTENDU QU'une liste préliminaire de ces propriétés a été préparée conformément aux articles 1022 et 1023 du *Code Municipal*.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste préliminaire des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, datée du 7 février 2020 ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à retirer des propriétés de cette liste, notamment lorsque le propriétaire acquitte les sommes dues ou s'il en va de l'intérêt public ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre la liste ou la liste amendée à la *MRC des Laurentides* pour procéder à la vente de ces propriétés ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

DE MANDATER la *MRC des Laurentides* pour procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes des propriétés apparaissant à la liste ou la liste amendée ;

DE MANDATER Carl Lebel, directeur des affaires juridiques, comme représentant de la Municipalité, et Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie, comme substitut, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 4 juin 2020, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital, intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

2020-02-033

3.2 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200001 à 200142

787 339,79 \$

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2020-02-034

4.1 AUTORISATION DE DÉPENSE - ÉTUDE - DÉBIT DE CONCEPTION DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU la demande du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) de procéder à une révision de l'étude de conception de l'agrandissement de la station d'épuration ;

ATTENDU la réception de l'offre de services professionnels de la compagnie Tetra Tech, reçue en date du 9 janvier 2020 pour la révision de l'étude de conception de l'agrandissement de la station d'épuration, laquelle a été entérinée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'AUTORISER une dépense maximale de 24 999,99 \$, taxes incluses, à même le surplus accumulé non affecté, afin d'accepter l'offre de services de la compagnie Tetra Tech.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-02-035

5.1 NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU le poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU l'analyse des candidatures reçues à ce jour.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Stéphanie Debien-Dubé membre du CCU pour un mandat de deux ans à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-036

5.2 INSTALLATIONS SANITAIRES - DOMAINE DU CERF

ATTENDU le projet intégré d'habitation *Le domaine du cerf* situé à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la MRC n'exige plus que les projets intégrés d'habitations situés à l'extérieur du périmètre urbain soit desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE PERMETTRE que le projet intégré *Le domaine du cerf* ne soit pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout ;

DE PERMETTRE que les propriétés du projet soient dotées de puits et d'installations septiques individuelles, sous réserve de la réglementation en vigueur ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

DE CONSIDÉRER toute résolution ou entente antérieure et contraire à ce qui précède comme ayant été modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

2020-02-037

5.3 **CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 992 736, RUE DES GEAIS-BLEUS**

ATTENDU QUE lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement 602, la demande de permis de lotissement numéro 2019-10018 sur le lot 2 992 736, situé sur la rue des Geais-Bleus, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-10018, une contribution financière de 7 970,00 \$ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

2020-02-038

5.4 **CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 520, RUE JAMES-GUITET**

ATTENDU QUE lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage 601, la demande de permis de construction numéro 2020-00018 sur le lot 2 991 520, situé sur la rue James-Guitet, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de permis de construction 2020-00018, une contribution financière de 4 230,00 \$ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

ADOPTÉE

2020-02-039

5.5 SUBVENTION – PROGRAMME « VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2018 »

ATTENDU le programme de subventions « Val-David - Habitations durables - Édition 2018 » (règlement 718);

ATTENDU la demande de subvention de Mélissa Laniel et Louis-Philippe Lambert, dans le cadre du permis de construction numéro 2018-00221 ;

ATTENDU QUE les demandeurs ont obtenu un pointage de 510 points suivant l'analyse des travaux admissibles effectués, se qualifiant ainsi pour la subvention « or » ;

ATTENDU QU'en vertu la subvention « or » , la Municipalité doit verser un montant de 8 000,00 \$ aux demandeurs et verser un montant équivalent à 10 % de la subvention à l'entrepreneur ou à l'auto-constructeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention de 8 800,00 \$, taxes incluses, à Mélissa Laniel et Louis-Philippe Lambert, détenteurs auto-constructeurs du permis de construction numéro 2018-00221, à même le poste budgétaire 02-470-00-970 (au budget 2019).

ADOPTÉE

2020-02-040

5.6 RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE - LOTS 2 990 013 ET 2 990 018

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur l'expropriation*, une municipalité a le pouvoir de s'approprier tout immeuble à des fins municipales ;

ATTENDU la résolution numéro 18-02-045 adoptée le 13 février 2018 visant l'imposition d'une réserve sur les lots 2 990 013 et 2 990 018 pour fins municipales et plus particulièrement pour fins de lieu historique et / ou d'espace vert ;

ATTENDU QU'une telle réserve demeure en vigueur pour une période de deux ans et qu'elle peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux ans ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période additionnelle de deux ans, aux mêmes fins.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER le renouvellement de la réserve pour fins publiques sur les lots 2 990 013 et 2 990 018 du Cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5506 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, pour fins de lieu historique et / ou d'espace vert ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

2020-02-041

6.1 PARC RÉGIONAL - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

ATTENDU le programme *Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels* ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional, secteur Dufresne, de demander une subvention pour la réfection du barrage des deux vals (numéro X0005153), construit en 1951 ;

ATTENDU l'estimation des coûts préparée par le directeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER une demande de subvention au programme *Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels* conformément à ce qui précède ;

DE DÉSIGNER Jean-François Boily, directeur du Parc régional, secteur Dufresne, comme représentant de la Municipalité dans le cadre de cette demande ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'AUTORISER le directeur à signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à fournir la main d'oeuvre, dans le cas où la demande de subvention est acceptée.

ADOPTÉE

2020-02-042

6.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020

ATTENDU QUE le programme *Emplois d'été Canada* est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2020*, notamment pour le camp de jour.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2020* et d'autoriser cette dernière à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-043

6.3 BARRAGE ROUTIER - CLUB OPTIMISTE

ATTENDU la demande de l'organisme Club Optimiste Val-David Val-Morin pour la tenue d'un barrage routier au coin des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne, samedi le 25 avril 2020 ;

ATTENDU QUE ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Club Optimiste Val-David Val-Morin ;

ATTENDU QUE l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue du barrage routier au coin des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne, samedi le 25 avril 2020, de 10 h 00 à 14 h 00 ;

ADOPTÉE

2020-02-044

6.4 BARRAGE ROUTIER - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE DE SAINTE-AGATHE

ATTENDU la demande de l'organisme Relais pour la vie de Sainte-Agathe-des-Monts de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, samedi le 16 mai 2020 ;

ATTENDU QUE ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de Sainte-Agathe-des-Monts de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QUE l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue du barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, samedi le 16 mai 2020, de 9 h 00 à 16 h 00, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des transports.

ADOPTÉE

2020-02-045

6.5 SUBVENTION - BIG BANG FEST

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme *Coop de solidarité Big Bang*, pour l'organisation de la 3^e édition de l'événement Big Bang Fest, lequel se tiendra les 14, 15 et 16 août 2020 ;

ATTENDU QUE le bilan de l'édition 2019 traduit bien la qualité, le savoir-faire et le sérieux de l'organisme ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir les événements culturels de qualité ;

ATTENDU que cet événement contribue au rayonnement culturel de Val-David.

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 6 000,00 \$ à l'organisme *Coop de solidarité Big Bang* pour l'organisation de l'événement Big Bang Fest, lequel se tiendra les 14, 15 et 16 août 2020 ;

D'AUTORISER une dépense de 6 000,00 \$ à même le poste budgétaire 02-702-90-970 ;

DE S'ENGAGER à soutenir l'organisme en offrant du soutien logistique et du prêt d'équipement, selon les ressources disponibles.

ADOPTÉE

2020-02-046

6.6 SUBVENTIONS - CENTENAIRE - PROJETS DES ORGANISMES DU MILIEU

ATTENDU la réception de plusieurs projets de la part des organismes du milieu dans le cadre de la programmation du Centenaire de Val-David 2021 ;

ATTENDU QUE le budget alloué aux subventions pour le volet *Projets des organismes du milieu* est de 45 000 \$;

ATTENDU QUE le comité de programmation a procédé à une analyse structurée des dossiers et a soumis ses recommandations au comité organisateur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER aux organismes participant à la programmation du Centenaire, les subventions suivantes:

- Musée de la chanson québécoise: 15 000,00 \$;
- Les Flâneurs erratiques: 10 000,00 \$;
- Le Centre d'exposition de Val-David: 10 000,00 \$;
- LézArts Loco (collaboration avec la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David): 5 000,00 \$;
- L'Atelier de l'île: 5 000,00 \$;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'AUTORISER la coordonnatrice du Centenaire à conclure des ententes avec chacun des organismes, pour et au nom de la Municipalité ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 10 000,00 \$ pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-702-92-699.

ADOPTÉE

2020-02-047

6.7 TARIFICATION - LOISIRS - PRINTEMPS ET ÉTÉ 2020

ATTENDU la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la nouvelle tarification pour les activités de loisirs de l'été 2020 telle que présentée dans le tableau suivant :

PROGRAMMATION – TARIFICATION PRINTEMPS-ÉTÉ 2020			
PRINTEMPS			
ENFANTS		ADULTES	
Ballet danse exploratoire 3-5 ans	150,00 \$	Pilates et tonus (8x)	112,00 \$
Kin-ball c'est quoi ?	95,00 \$	Technique Essentrics merc.	80,00 \$
Événement Lego enfant	25,00 \$	Technique Essentrics jeu.	80,00 \$
Événement Lego parent acc.	10,00 \$	Multiforme pour tous	80,00 \$
		Atelier de photographie	80,00 \$
POUR TOUS		Atelier de marche afghane	20,00 \$
Karaté adulte/enfant 9 ans+	130,00 \$		
Karaté parent acc.	75,00 \$	Atelier de marche nordique	20,00 \$
Atelier de fabrication de mouches	Gratuit	50 ANS ET PLUS	
		Mise en forme et vitalité 50+	112,00 \$

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

ÉTÉ			
ENFANTS		ADULTES	
Sportball soccer 2 à 3 ans	145,00 \$	Soccer femmes	40,00 \$
Soccer 4 à 12 ans	60,00 \$	Soccer hommes	40,00 \$
Tennis 3 à 14 ans	95,00 \$	Tennis	110,00 \$
		Ultimate frisbee	35,00 \$
CAMP DE JOUR (8 semaines)			
Camp seulement (2 jours)	34,00 \$/sem	Camp avec service de garde (2 jours)	48,00 \$/sem
Camp seulement (4 jours)	68,00 \$/sem	Camp avec service de garde (4 jours)	96,00 \$/sem
Camp seulement (5 jours)	85,00 \$/sem	Camp avec service de garde (5 jours)	120,00 \$/sem
Chandail du camp	10,00 \$/un	Service de garde à la carte (10x)	50,00 \$
PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION			
Modes de paiement : en ligne, chèque, carte débit ou argent comptant			
Des frais de 40 \$ sont applicables à la réception d'un chèque sans provision			
La Municipalité effectue un remboursement total en cas d'annulation d'une activité			
En cas de désistement du participant avec motif valable, la Municipalité se garde un montant correspondant au prorata des cours suivis + 20 \$			
Aucun remboursement ne peut être effectué après que le troisième cours ait eu lieu			
Politique familiale : le deuxième enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 50 % et le troisième enfant inscrit bénéficie d'une gratuité			
Politique non-résident : une réduction de 25% est applicable pour les tarifs indiqués à l'exception des résidents et contribuables de Val-Morin			

ADOPTÉE

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2020-02-048

6.8 TARIFICATION - SALON DES ARTISANS 2020

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la tarification du Salon des artisans 2020, soit 65,00 \$ pour les artisans résidents et 80,00 \$ pour les artisans non-résidents.

ADOPTÉE

2020-02-049

6.9 TARIFICATION - ALLÉE DES CRÉATEURS 2020

ATTENDU QUE les tarifs de l'édition 2019 de l'Allée des créateurs se présentaient comme suit :

	<u>Blocs de 6 semaines</u>	2 fins de semaine de septembre	Journées de la culture et reprises de jours de pluie
Artisan résident	204.39 \$ + taxes / bloc (235,00 \$)	36.53 \$ + taxes / fds (42,00 \$)	Gratuit
Artisan non-résident	234.83 \$ + taxes / bloc (270,00 \$)	41.75 \$ + taxes / fds (48,00 \$)	Gratuit

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE RECONDUIRE la tarification de l'édition 2019 de l'Allée des créateurs pour l'année 2020, sauf quant aux modalités de remboursement ;

DE PRÉCISER que les tarifs sont entièrement remboursables jusqu'au 28 mai 2020 et que suivant cette date, les tarifs sont remboursables à 70 %.

ADOPTÉE

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2020-02-050

6.10 TARIFICATION - LOCATION GYMNASÉ ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU la résolution 17-08-283 adoptant la *Politique de location des salles*, ainsi que la *Grille de tarification* ;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE RETIRER les notions de résident et non-résident de la *Grille de tarification* pour la location du gymnase de l'École Saint-Jean-Baptiste ;

D'AUTORISER une modification de la tarification actuelle afin qu'il n'y ait dorénavant qu'un tarif unique pour la location du gymnase, soit de 25,00 \$ / heure, taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

9 RÈGLEMENTS

Aucun.

10 VARIA

2020-02-051

10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité ;

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	CONSEILLERS
Forum Cœurs Villes et Villages	18 février 2020 - Hôtel Château Laurier (Québec)	133,63 \$	Kathy Poulin, Carl De Montigny
Rendez-vous des entreprises bioalimentaires des Laurentides	19 février 2020 - Hôtel du Mont-Gabriel (Sainte-Adèle)	45,00 \$	Kathy Poulin
Skiez et réseautez	26 mars 2020 - Mont-Tremblant	35,00 \$	Manon Paquin
Prix d'excellence en français Gaston-Miron	29 mars 2020 - Théâtre Gilles Vigneault (Saint-Jérôme)	25,00 \$	Manon Paquin
Rendez-vous <i>les Affaires</i>	1er avril 2020 - Hôtel Omni Mont-Royal (Montréal)	495,00 \$	Kathy Poulin
Cocktail- Encan Fondation Tremblant	11 avril 2020 - Hôtel Fairmont Tremblant (Mont-Tremblant)	105,00 \$	Kathy Poulin, Mathieu Bouthillette

D'AUTORISER les élus à se faire rembourser leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement, si applicables, à même le poste budgétaire 02-110-00-310 ;

D'AUTORISER les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

ADOPTÉE

2020-02-052

10.2 BUDGET RÉVISÉ 2020 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES

ATTENDU la réception du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides concernant les habitations à loyer modique (HLM) ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à assumer 10 % du déficit d'exploitation des HLM.

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le budget révisé de l'OMH des Laurentides en date du 21 janvier 2020 ;

D'AUTORISER une dépense de 3 881,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-520-00-970.

ADOPTÉE

2020-02-053

10.3 RECONDUCTION - DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans, soit en prévision des élections municipales, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconduire la division électorale prévue par le *Règlement 705 concernant la division de la Municipalité du Village de Val-David en six (6) districts électoraux*, approuvé lors de la dernière élection ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande de reconduction à la *Commission de la représentation électorale* avant le 15 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la *Commission de la représentation électorale* de confirmer que la Municipalité remplit les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire en districts électoraux.

DE MANDATER le directeur des affaires juridiques comme étant le représentant de la Municipalité dans le cadre de cette demande et de l'autoriser à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 31 JANVIER 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les*

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, au Code municipal du Québec et à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, des états comparatifs mensuels en date du 31 janvier 2020.

1.2 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2019 et janvier 2020, et ce, en vertu de la *Politique des variations budgétaires*.

11.3 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de janvier 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 31 JANVIER 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 janvier 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2020-02-054

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 11 février 2020 à 21 h 08.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière